Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260503-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **22**
Votants : **26**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 28 avril 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 05 03

Objet :

INSTANCES MUNICIPALES
-
Proposition de contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des impôts directs (CCID)

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Étaient absents : M. DE SWARTE Eric a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal - Mme BERECZKI Éva a donné pouvoir à Mme ROUMILA Djamila - Mme LE DU Céline a donné pouvoir à Mme PERQUIS Corinne - M. RICARD Bruno a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie - M. LESNE David.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Bruno HÉLUARD

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) soit constituée dans chaque commune, composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants au moins) ou **huit** commissaires (communes de plus de 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins et être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Rôle de la CCID :
En matière d'évaluation foncière, elle :

- Dresse avec l'administration la liste des locaux de référence ;
- Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou faisant l'objet d'un changement d'affectation ou de consistance ;
- Signale tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260503-DE

***

Vu L'article 1650-1 du Code Général des Impôts,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Considérant la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs de la commune suite aux élections municipales 2026,
Considérant que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission,

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité avec 20 votes pour et 6 abstentions (M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille, M. RICARD Bruno (pouvoir)) :

- **DÉCIDE** de transmettre, aux Services Fiscaux, la liste de contribuables ci-annexée, comportant 32 noms.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,

Mme Djamila ROUMILA